

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010</b></p>
---

L'an deux mille dix, le 28 Janvier à 19H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

**Etaient présents :**

Michel SOHIER, Maire,  
Michel LE HENAFF, Jean-Michel HUON, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU,  
Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN, Adjoint.

Louis AUGES, Vania BROUDIC, Michèle DABADIE, Yann DRESCHER, Marie-France GAULTIER, Laurence GELARD, Marielle GUILLARD, Raymonde HUE, Jean-Claude KERGARAVAT, Anne LEVESQUE, Henri LE BELLEC, Yves MEUNIER, Erwan RIVOALLAN, Jacques THOMAS, André TILLY.

**Date des convocations :** 22 Janvier 2010

**Secrétaire de séance :** Jacky THOMAS

**Assistait également à la séance :**

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale  
Melle Florence LE MAT, rédacteur

**Ordre du jour :**

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2009
- Informations du Maire
  
- I. Demande de subvention pour les opérations suivantes :
  - ❖ Passerelle Saint-François
  - ❖ Terrain Multi sports au stade Le Moigne
  
- II. Personnel : recrutement d'un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- III. Aménagement de sécurité chemin de la corderie : autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public départemental
- IV. Plan décennal de gestion des dragages du port
- V. Questions diverses

La séance est ouverte, il est 19H45.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 17 décembre 2009**

Personne n'a d'observation à formuler. Ce procès-verbal est donc **adopté à l'unanimité**.

### **Informations du Maire :**

#### **❖ Mutation de Daniel SALAÛN**

Le Maire rappelle qu'il a annoncé lors de la cérémonie des vœux la prochaine mutation de Monsieur Daniel SALAÛN, responsable du service culturel. Celui-ci a, en effet, par courrier du 18 décembre, manifesté sa volonté d'intégrer le service culturel de la mairie de Trébeurden.

Le Maire de Trébeurden souhaiterait une embauche le plus tôt possible, voire le 15 février prochain mais le délai maximum du préavis de départ de Tréguier expire le 18 mars. Après concertation, les deux communes sont d'accord pour une prise de fonctions à Trébeurden au 01 mars 2010. Le Maire admet qu'un départ à cette période de l'année n'est pas sans poser de problèmes pour la programmation du théâtre de l'arche car le choix et l'étude des prix des spectacles de la saison suivante se fait vers mi-avril ou mi-mai. Toutefois, les deux communes peuvent collaborer afin que la transition se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Le Maire remercie Daniel pour le travail remarquable qu'il a effectué à Tréguier depuis 1992. Il précise que c'est grâce à lui si les mercredis en fête ont vu le jour et si les spectacles du théâtre ont acquis une telle notoriété. Pour le remplacer, vingt candidats ont répondu à l'offre d'emploi et cinq ont été retenus avec un désistement pour un entretien le 08 février prochain. Le choix du successeur se fera les jours suivants et une réception en Mairie marquera le départ de Daniel.

#### **❖ Les mercredis en fête**

Il a été question à un moment de réduire le nombre de mercredis en fête de 5 à 4 si les commerçants ne faisaient pas d'efforts financiers. Aujourd'hui le constat est que si des efforts ont été faits, ils ne sont pas encore suffisants. Pour la saison 2010 le nombre de mercredis en fête sera maintenu à 5 mais l'an prochain les efforts devront être plus probants.

### **I. Demande de subvention pour les opérations suivantes :**

#### **❖ Passerelle Saint-François**

Le Maire tient à préciser avant toute chose quelles sont les opérations éligibles à la Dotation globale d'équipement au titre de l'année 2010, d'après une information reçue de la Préfecture :

« Pour les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants, les projets éligibles à la DGE sont : les équipements scolaires, péri-scolaires et accueil de la petite enfance, le patrimoine immobilier , les équipements sportifs, les travaux de voirie liés à la sécurité ( hors programmes d'entretien courant).

Pour les travaux de voirie la priorité sera donnée aux projets visant un problème de sécurité avéré et les projets d'investissement devront s'inscrire dans une dimension de développement durable et de protection de l'environnement , à fortiori aux projets labellisés Haute qualité environnementale ( HQE) et/ou faisant appel aux énergies renouvelables et la DGE 2011 sera limitée à 20 % pour les projets qui ne répondront pas à ces deux critères.

#### **Conditions d'attribution :**

- Plafonnement à 80% du montant des aides publiques pour un même projet.
- Possibilité de démarrer les travaux dès que le dossier sera complet.
- obligation d'achèvement des travaux dans un délai de quatre ans.

#### **Dépôt des dossiers :**

Les demandes de subvention sont à transmettre à la Préfecture avant le 31 janvier 2010. Dans le cas de plusieurs projets déposés, il faut établir un ordre de priorité. Par ailleurs, le Préfet constate que plus de 40 % des projets subventionnés au titre de l'année 2009 n'ont pas débuté à ce jour. C'est pourquoi, priorité sera donnée aux projets qui pourront démarrer immédiatement et se terminer en 2010. »

Le Maire rappelle que Tréguier et Plouguiel ont le projet commun de restaurer la passerelle Saint François qui n'est ni inscrite, ni classée. Le montant des travaux s'élève à 500 000 € HT à payer à part égale par chaque commune et Tréguier est le mandataire du groupement. On peut espérer une subvention DGE à hauteur de 30 % HT des travaux ( environ 150 000 €), une subvention du conseil général de 10 000 € ( normalement c'est 20 % limité à 10 000 €) et 20 000 € au niveau régional. Il manquerait donc 320 000 € à assumer par les deux communes et l'appellation Petite cité de caractère ne permet rien au niveau subvention car la passerelle n'est pas dans un secteur sauvegardé.

Monsieur THOMAS ajoute qu'il faudrait signer assez rapidement la convention avec la fondation du patrimoine car les dons peuvent s'avérer assez importants.

Le Maire demande donc à l'assemblée d'approuver le plan de financement proposé. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

Il demande aussi l'autorisation d'inscrire au budget cette dépense de 500 000 € HT et de solliciter une subvention DGE, du conseil général et du conseil régional. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## ❖ Terrain Multisports au stade Le Moigne

Le Maire informe les élus qu'il serait intéressant de construire un terrain multisports intégré dans les équipements sportifs existants et répondant au cahier des charges du programme « UEFA Hat Trick ». Ce terrain permettrait aux lycéens de varier leurs activités sportives sur le terrain qu'ils utilisent déjà et offrirait à tous les jeunes la possibilité de faire du sport.

Deux plans de financement sont envisageables :

### ➤ 1<sup>ER</sup> Plan

- Demande d'aide à la ligue du football amateur pour 40 000 € (espérable si le cahier des charges est respecté : terrain de 40 M X 20 M )
- DGE de 30 % maximum : 45 660 €
- Subvention de la Région : 15 220 €
- Subvention du Conseil Général (contrat de territoire) : 9 427.50 €

Le montant des travaux s'élèverait à 152 200 € HT au lieu de 125 700 € HT pour le City stade initialement prévu ( terrain de 36 M X 18 M ). Il resterait donc à la charge de la commune 41 892.50 €

Le Maire demande l'approbation de ce plan de financement, à savoir inscrire au budget les 152 200 € HT, solliciter une aide forfaitaire de 40 000 € dans le cadre du programme Hat Trick et demander les autres subventions. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

### ➤ 2<sup>ème</sup> Plan

L'aide forfaitaire de 40 000 € n'est pas sollicitée

- DGE : 45 660 €
- Région : 15 220 €
- Conseil général : 9 427.50 €

Les travaux s'élevant à 152 200 €, il faudrait financer 81 892.50 €.

Quant à la dénomination de ce terrain, le Maire propose de l'appeler tout simplement terrain multisports.

Le Maire demande à l'assemblée de vote pour approuver ce plan de financement. **Il est adopté à l'unanimité.**

Il demande aussi l'autorisation de solliciter les subventions DGE, du Conseil Général et de la Région. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## **II. Personnel : recrutement d'un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur HUON explique qu'un mouvement de personnel a eu lieu. En effet, suite au départ de Monsieur MINOUS , Monsieur RANNOU a été nommé responsable du pôle environnement et doit donc être à son tour remplacé. La commission a choisi parmi 58 candidats un jeune homme de vingt deux ans lauréat du concours d'adjoint technique de première classe et spécialisé en espaces verts : Cyrille DENOYERS.

Il faut donc créer et pourvoir ce poste. La commune compte donc désormais au 01 mars 2010 quarante trois agents dont deux adjoints technique de première classe à temps complet.

Le Maire met aux voix cette proposition. **Elle est acceptée avec 21 voix pour et 1 abstention (Laurence GELARD).**

## **III. Aménagement de sécurité chemin de la corderie : autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public départemental**

Les Communes de Tréguier et de Minihiy-Tréguier souhaitent procéder à la sécurisation des accès à l'hôpital et au collège Ernest Renan sur la D 786 classée à grande circulation . Le coût des travaux est de 50 000 € pris en charge par les deux communes et l'hôpital.

Pour ce faire, une convention d'occupation du domaine public entre le Conseil Général et les deux communes concernées doit préciser les conditions d'aménagement et l'entretien des équipements qui sont prévus ainsi :

- Réduction de la largeur de la voirie en neutralisant une bande axiale au moyen d'îlots ou de peinture.
- Aménagement de trottoirs afin d'améliorer et de sécuriser la circulation des piétons.
- Les deux communes s'engagent à entretenir chacune de leur côté et Tréguier assurera en plus l'entretien de la bande axiale.

Monsieur RIVOALLAN interroge sur la date prévue des travaux. Monsieur LE HENAFF répond que ce sera fait après le passage de la fibre optique.

Le Maire demande donc au conseil de l'autoriser à signer cette convention avec le Conseil Général. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

#### **IV. Plan décennal de gestion des dragages du port**

Monsieur LE MERDY rappelle que le dragage du port a causé bien des soucis et n'a pas abouti sur les résultats escomptés. Il faut se demander dès à présent quelles sont les solutions alternatives de dragage tous les quinze ans. Dans cette optique, il a été demandé à IDRA Environnement une note de présentation d'un plan décennal de gestion des dragages du port de Tréguier. Le contenu du plan de gestion pouvant être développé sur Tréguier est le suivant :

- Diagnostic de l'état initial des milieux et bilan hydro-sédimentaire
- Programme prévisionnel de dragage/besoins
- Stratégie de décision et de gestion des sédiments
- Appréciation des impacts majeurs, prescriptions particulières et modalités de surveillance.

La première phase consiste donc à étudier et critiquer ce qui se passe sur le port. Il s'agit seulement d'une étude et non de travaux ( on propose des solutions, on argumente. Par exemple, comment sont les vases, où et comment s'accumulent-elles ?)

Cette première tranche ferme a un cout de 6375 € HT.

La deuxième tranche consistera en l'étude réglementaire .

Le Maire met donc aux voix la demande d'autorisation de missionner IDRA ENVIRONNEMENT pour la première tranche ferme de 6375 € HT. **Cette proposition est donc adoptée à l'unanimité.**

#### **V. Questions diverses**

Monsieur Jacky THOMAS suggère de penser à une subvention de principe à la fondation de France pour soutenir les sinistrés d'Haïti. Le Maire répond qu'effectivement le conseil voudra sûrement faire preuve de solidarité face à cette catastrophe et que la proposition est prévue à l'ordre du jour du prochain conseil.

La séance est close, il est 21H00.

Les Conseillers municipaux ,

Le Maire,